
POINT 12.3.2 DE L'ORDRE DU JOUR :
Review of PACPLAN

Objet du document

1. Faire approuver le *plan d'urgence régional pour les déversements en mer dans les îles du Pacifique (PACPLAN 2019)* révisé.

Contexte

2. La Conférence du PROE de 2000 à Guam avait validé le *plan d'urgence régional pour les déversements en mer dans les îles du Pacifique (PACPLAN)*. Le PACPLAN fournit un cadre pour les interventions collaboratives sur les déversements en mer dans la région des îles océaniques du PROE, les membres métropolitains et insulaires du PROE, et les mécanismes servant à obtenir l'assistance régionale et internationale. La seconde mouture, le PACPLAN 2013, avait été validée lors de la conférence du PROE de 2013 à Apia, au Samoa.
3. Les activités de gestion et de coordination du PACPLAN font partie des attributions du Secrétariat tel que cela est énoncé à l'article 21 de la Convention de Nouméa et à l'article 9 du Protocole sur les situations d'urgence en matière de pollution.
4. La révision actuelle du PACPLAN a été menée avec l'aide financière de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande qui soutenaient trois ateliers en consultation, en septembre 2016, juin 2018 et avril 2019. En raison du déversement d'hydrocarbure du navire MV Solomon Trader échoué dans les îles Salomon en février 2019, une consultation finale a été menée au Vanuatu en juillet 2019. Cela a eu lieu en marge d'une réunion organisée par la CPS pour intégrer les leçons et enseignements tirés de l'échouage du MV Solomon Trader.

Contenu du PACPLAN

5. PACPLAN n'est pas en soi un plan d'intervention, mais plutôt un cadre qui permet aux membres insulaires du PROE de solliciter de l'aide en cas de déversement maritime de niveau 3.
6. Le PACPLAN fournit un cadre sur la manière d'envisager la coopération entre gouvernements (un accord bilatéral par les ÉTIO touchés et l'état d'intervention métropolitain) pour une intervention sur des déversements marins de niveau 3. Les déversements en mer d'hydrocarbures de niveau 3 sont des déversements qui vont au-delà des compétences d'un pays ou qui sont susceptibles d'avoir des incidences sur plus d'un pays.
7. Une fois qu'il est activé par le biais de mécanismes nationaux du pays concerné (NATPLAN), le PACPLAN peut faciliter l'assistance et l'expertise externe pour gérer un déversement d'hydrocarbures conséquent dans la mer.
8. Le PACPLAN met en exergue le mécanisme servant à déclencher l'assistance d'un autre pays ou du PROE ainsi que :
 - Décrire les rôles et les responsabilités du PROE, des membres insulaires et des membres métropolitains ;
 - Attribuer à chaque pays métropolitain (Australie, France, Nouvelle-Zélande et États-Unis d'Amérique) des responsabilités d'intervention primaires et secondaires pour chaque membre insulaire du Pacifique (voir Tableau 1 ci-dessous)
 - Identifier les mécanismes financiers potentiels avec lesquels les interventions régionales doivent être financées ;
 - Identifier les principales conventions internationales auxquelles les membres insulaires du PROE doivent être parties pour garantir l'accès à l'indemnisation une fois que la responsabilité du pollueur a été épuisée ; et
 - Prescrire un mécanisme pour son adoption, contrôle et sa révision.

Assistance Source	Primary source of assistance for:	Secondary source of assistance for:
Australie	Nauru	États fédérés de Micronésie
	Papouasie-nouvelle-guinée	Fidji
	Îles Salomon	Guam
	Tuvalu	Nouvelle-Calédonie
	Vanuatu	Îles Mariannes du Nord
	Kiribati	Palaos
		Tonga
		Îles Marshall
France	Polynésie française	Îles Cook
	Nouvelle-Calédonie	Nioué
	Wallis-et-Futuna	Vanuatu
Nouvelle-Zélande	Îles Cook	Samoa américaines
	Fidji	Nauru
	Nioué	PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE
	Samoa	Îles Salomon
	Tokélaou	Wallis-et-Futuna
	Tonga	
The United States	Samoa américaines	Polynésie française
	ÉFM	Kiribati
	Guam	Tokélaou
	Îles Marshall	Tuvalu
	Îles Mariannes du Nord	Samoa

Tableau 1 : Source primaire et secondaire d'assistance aux ÉTIO

Évolutions depuis 2010

9. Le PACPLAN a été déclenché pour un certain nombre d'interventions récentes : début 2019 pour le MV Solomon Trader (Îles Salomon) ; en 2018 pour le MV Kea Trader (Nouvelle-Calédonie) ; et 2017 pour le MV Southern Phoenix (Fidji). L'application du PACPLAN et des dispositions de soutien associées délivrées aux membres insulaires du PROE par les pays métropolitains a été très efficace. Il y a cependant eu des retards pour fournir cette assistance dans certains cas en raison de carences dans les lois et les plans nationaux et d'incertitude sur la manière dont le PACPLAN est déclenché. Les réponses à ces incidents ont permis de tirer de nombreux enseignements et leçons qui ont été pris en compte dans l'évaluation de PACPLAN et peuvent être utilisés pour améliorer sa mise en œuvre lors d'incidents futurs
10. Pour aider à la mise en place du PACPLAN, 22 ateliers de formation ont été organisés entre 2010 et 2015. Ces ateliers ont traité de sujets tels que la cartographie des zones côtières sensibles, la Convention MARPOL, des formations sur l'intervention en matière de pollution (cours OPRC, niveau 1/2/3 et substances dangereuses et nocives) ; 589 personnes ont ainsi été formées. Le soutien financier pour ces ateliers a été fourni par l'OMI, la République de Chine (Taiwan) et un appui en nature de l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

11. Une aide supplémentaire a été fournie par l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Cette dernière a apporté une aide maritime aux îles Cook, à Nioué, au Samoa et au Tonga par le biais du *Pacific Maritime Safety Programme* (PMSP). L'assistance comprenait la fourniture d'équipement. L'AMSA (Australia Maritime Safety Authority) a affecté un officier spécialisé en pollution marine pendant deux ans (2013 à 2015). L'officier détaché a aidé à la mise en œuvre du Programme de prévention de la pollution de l'océan Pacifique (PACPOL) 2010-2015 qui incluait des activités du PACPLAN telles que l'assistance à l'élaboration de plans d'intervention nationaux, des cours de formation OPRC niveau 1 et 2 et la révision du manuel de la Convention de l'OMI.

PACPLAN révisé

12. La version 2000 de PACPLAN reflétait également bon nombre des leçons tirées des incidents récents. Par exemple, de nombreux pays ne sont pas parties aux conventions internationales nécessaires pour accéder à l'assurance sur les navires et aux fonds d'indemnisation, comme l'a révélé l'incident du Solomon Trader. Par conséquent, le projet de PACPLAN 2019 vise à mieux articuler les rôles et responsabilités des membres et les raisons pour lesquelles ils sont essentiels à la mise en œuvre efficace de PACPLAN.
13. Le projet révisé du PACPLAN 2019 est fourni dans l'annexe 1. Parmi les changements spécifiques :
 - a. Un changement d'orientation du traitement des détails opérationnels vers un cadre stratégique apportant des conseils aux pays pour la mise en œuvre du PACPLAN et l'amélioration de leurs accords nationaux dans le temps. L'accent est mis sur les plans nationaux en tant que mécanismes opérationnels du PACPLAN ;
 - b. Rôles et responsabilités, notamment veiller à ce que les pays soient parties aux conventions internationales pertinentes, pour leur permettre d'avoir accès aux assurances et aux fonds d'indemnisation, et avoir une législation nationale correspondante en place, pour donner force de loi à cet accès ;
 - c. L'accent est mis sur les ÉTIO pour mettre en place et maintenir des compétences d'intervention indépendantes par le biais de plans nationaux d'intervention en cas de déversement en mer (NATPLAN). Les NATPLAN déterminent le mécanisme de déclenchement du PACPLAN ;
 - d. La mission du PACPLAN est définie plus clairement en tant que mécanisme servant à apporter un soutien bilatéral entre les gouvernements pour les déversements d'hydrocarbures de niveau 3 (voir le schéma ci-dessous), plutôt qu'un plan d'intervention opérationnelle qui couvre des actions sur le terrain ;
 - e. Un document complémentaire et/ou des lignes directrices séparés est/sont fourni(es) pour les interventions en cas de déversement d'hydrocarbures, comme des étapes pour une demande formelle d'assistance, un inventaire du matériel, des renseignements sur les personnes à contacter pour le personnel formé ; et
 - f. La reconnaissance de la nécessité d'un régime de garanties dans le cadre du PACPLAN qui fournira des compétences en matière d'intervention pour les déversements d'hydrocarbures de niveau 3 aux ÉTIO de la part de professionnels en mesure de d'intervenir sur des déversement de l'industrie pétrolière tels que Oil Spill Response Limited ; et
 - g. Le soutien de toutes les parties pour suivre activement et réaliser des rapports sur les compétences en matière d'interventions afin d'identifier les lacunes et faiblesses dans toutes les organisations (Secrétariat, ÉTIO et participants métropolitains).

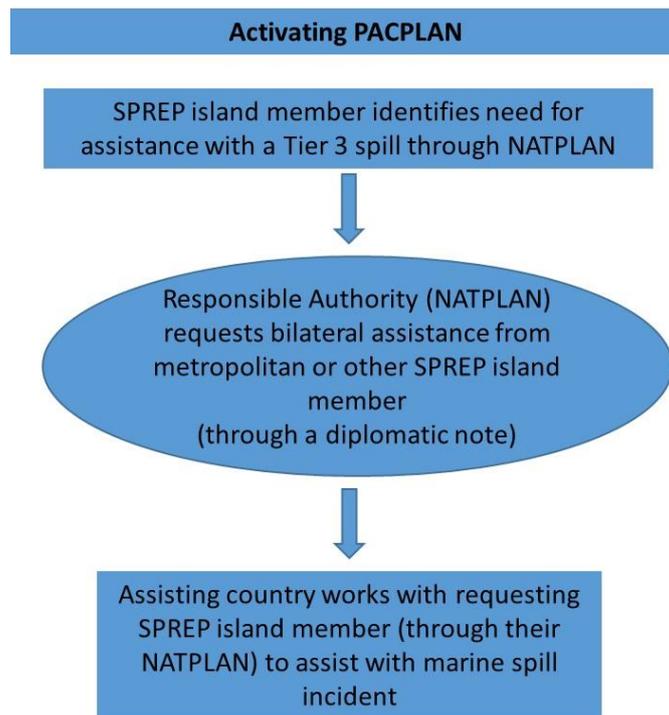


Schéma 1 : Procédures d'intervention dans le cadre du PACPLAN

Recommandation

14. La Conférence est invitée à :

1. **approuvé** le PACPLAN 2019 comme accord-cadre pour les interventions en cas de déversements d'hydrocarbures et de substances nocives et dangereuses ; et
2. **prendre acte** que le PROE, les membres insulaires et métropolitains du PROE devront définir leurs rôles respectifs et leurs responsabilités, conformément à ce qui est déterminé dans le PACPLAN révisé, afin de garantir des interventions efficaces en cas de déversements en mer d'hydrocarbures.